

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Le conseil d'agglomération de Longueuil approuve l'entente pour le traitement des matières organiques

Longueuil, le 21 février 2019. — Les membres du conseil de l'agglomération de Longueuil réunis en fin d'après-midi ont adopté à l'unanimité la convention entre le Ville de Longueuil et la Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) concernant le traitement des matières résiduelles organiques par voie de biométhanisation des villes de Boucherville, Brossard, Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert.

« Cet accord résulte d'un travail de collaboration hors pair entre tous les acteurs impliqués : les maires des villes liées, bien sûr, mais aussi ceux des villes des MRC de La Vallée-du-Richelieu, de Marguerite-D'Youville et de Rouville, qui sont coactionnaires de la SÉMECS. Il s'agit d'un résultat concret du climat positif qui anime le conseil d'agglomération, et ce sont tous nos citoyens qui en bénéficieront. Ensemble, nous avons trouvé une solution qui permettra de réduire notre empreinte écologique », s'est réjouie la mairesse de Longueuil, Sylvie Parent.

Une entente avantageuse

En établissant un partenariat à long terme avec la SÉMECS, les villes de l'agglomération de Longueuil peuvent compter sur une technologie éprouvée et une solide expertise dans le domaine de la biométhanisation.

L'entente, d'une durée de 40 ans, prévoit un investissement de près de 44 M\$ pour l'agrandissement du centre de traitement des matières organiques de la SÉMECS situé à Varennes. Bien que l'expansion prévue à la convention devrait être complétée d'ici 2023, date d'entrée en vigueur de l'entente, un accord transitoire permettra aux villes de Boucherville, Brossard, Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert d'envoyer progressivement leurs résidus décomposables dès la signature de la convention.

Pour en apprendre davantage sur cette entente pour le traitement des matières organiques et pour en connaître plus sur la biométhanisation, visitez longueuil.quebec/biomethanisation.

À propos de l'agglomération de Longueuil

L'agglomération de Longueuil compte plus de 426 000 habitants et comprend les villes de Longueuil, Boucherville, Brossard, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert. Le conseil d'agglomération exerce ses compétences notamment dans les matières suivantes : les services de sécurité publique, la cour municipale, le transport collectif, le traitement des eaux, l'évaluation municipale, le logement social, l'élimination et le recyclage des matières résiduelles.